

Compte-rendu du CA du mardi 16 janvier 2024 dans les locaux de Solidaires et en visio

Présent-e-s : 16 (4 femmes et 12 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (7 personnes) : SNABF (Odette Scherrer) ; Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon, Jacques Lavaud) ; Solidaires Sud Emploi (Suzanne Bellet) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Christian Mahieux, Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (9 personnes) : 14 Basse-Normandie (Jean-Pierre Nunès, Christian Zannier) ; 44 Loire-Atlantique (Yves Le Lann en visio) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret en visio) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof) ; 91 Essonne (Roland Baille) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

Excusé-e-s : Odile Hervieu (14-50-61 Calvados), Yveline Bahy et Christiane Bouquet (25 Doubs), Marc Lerbey et Jacky Chataigner (44 Loire-Atlantique), Michèle Clément (54 Meurthe-et-Moselle), Didier Delinotte, Michèle Béarez et André Delcroix (59 Nord), Geneviève Mérand (75 Paris), Catherine Fayet (91 Essonne).

Ordre du jour :

Bilan de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2023.

Il s'agit de la première réunion du C.A. après la tenue de notre assemblée générale du 6 décembre 2023. Nous avons à en tirer le bilan, notamment pour voir comment améliorer notre fonctionnement pour l'an prochain.

Organisation matérielle : gestion des camarades (12 camarades en visio et 47 camarades dans les locaux de Solidaires), organisation de l'accueil + organisation de la salle + gestion des horaires + organisation de la coupure du midi, de l'apéritif et du repas sur place + etc. Présence et participation : 4 structures nationales étaient présentes et 22 structures locales. Nous sommes dans la moyenne des années précédentes et nous n'arrivons pas à connaître un véritable « bond en avant ».

Organisation des débats : envoi des documents en amont de la tenue de l'AG + ordre du jour proposé et retenu + rôle de la présidence de séance et du

secrétariat de l'UNIRS + interventions lors des débats, notamment sur le rapport d'activité, sur la motion d'actualité et d'orientation, sur l'intervention de la camarade du SN de Solidaires, sur le financement de l'UNIRS, sur le dossier revendicatif de l'UNIRS + etc.

Élection d'un Bureau / Secrétariat de l'UNIRS.

Il s'agit de désigner un Secrétariat / Bureau parmi les membres élus au C.A. lors de l'AG du 6 décembre 2023. Ce secrétariat fonctionnera jusqu'à la tenue de la prochaine AG fixée au mercredi 11 décembre 2024.

Programme de travail pour les prochains mois.

C'est la récapitulation des décisions de notre AG du 6 décembre 2023 qui nous fixe un certain nombre d'objectifs : réfléchir à une amélioration de la démocratie politique par une juste répartition des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et par une

intervention directe des citoyens + réfléchir à une amélioration de la démocratie économique, notamment dans l'entreprise et sur les lieux de travail + réfléchir à une amélioration de la démocratie sociale, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la sécurité sociale + réfléchir à un élargissement de la sécurité sociale, par une sécurité sociale de l'alimentation et une sécurité sociale du logement + expliciter ce que nous entendons par le « 100 % Sécu » en ce qui concerne la suppression des complémentaires, tant en matière de santé que de retraite + faire vivre et populariser notre dossier revendicatif sur la fin de vie + participer à la défense et à l'amélioration du compromis social de 1944-1945 régulièrement contesté et attaqué + se battre et agir contre la privatisation de la santé + commencer une réflexion collective sur le nucléaire + etc.

Calendrier des prochaines réunions du C.A. jusqu'à la prochaine A.G. du mercredi 11 décembre 2024.

Les dates des réunions du C.A. pendant toute l'année 2024 sont déjà fixées : mardi 12 et mercredi 13 mars 2024, mardi 16 avril, mardi 18 juin, mardi 24 septembre, mardi 15 octobre, mardi 10 décembre 2024. Il nous faut réfléchir à l'ordre du jour de notre C.A. sur deux jours des 12 et 13 mars (thèmes à mettre en débat et invitations éventuelles à envoyer).

Point Trésorerie et lancement de la campagne de collecte des cotisations 2024. Suite des réflexions sur le financement de l'UNIRS.

Suivi de la préparation du prochain Congrès de Solidaires du 22 au 26 avril 2024 à Toulouse.

Suivi des débats dans Solidaires sur la question de la place de l'UNIRS dans Solidaires et du droit de vote.

Nous poursuivrons notre réflexion en partant des dernières propositions envoyées par Denis qui est parti des Statuts actuels de l'Union syndicale Solidaires pour proposer des modifications à apporter à ces Statuts dans le but de répondre à notre demande d'un droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires.

Actualités revendicatives des retraités et retraitées et préparation de la réunion du G9 du vendredi 19 janvier 2024.

Nous avons à préparer la rencontre des 9 organisations de retraités et retraitées du vendredi 19 janvier 2024, tirer le bilan de la carte pétition et formuler nos propositions d'initiatives et d'actions des personnes retraitées au cours du 1^{er} trimestre de 2024.

Le contexte économique, social, syndical, environnemental et politique.

Compte-tenu de l'ordre du jour assez chargé, il pourrait n'y avoir que deux points à mettre dans cette rubrique :

Celui des débuts de débats sur le rapprochement entre organisations syndicales, particulièrement après le dernier congrès de la FSU, le dernier congrès de la CGT, et les rencontres qui ont commencé entre la FSU et la CGT (une fiche pour ouvrir ce débat sera envoyée dans les prochains jours).

Et avoir un échange sur les complémentaires santé, où c'est une actualité notamment dans la Fonction publique, à La Poste et à la SNCF.

Bilan de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2023

Il s'agit aujourd'hui de la première réunion du C.A. après la tenue de notre assemblée générale du 6 décembre 2023. Nous avons à en tirer le bilan, notamment pour voir comment améliorer notre fonctionnement pour l'an prochain.

- **Organisation matérielle** : gestion des camarades (12 camarades en visio et 47 camarades dans les locaux de Solidaires), organisation de l'accueil + organisation de la salle + gestion des horaires + organisation de la coupure du midi, de l'apéritif et du repas sur place + etc. Présence et participation : 4 structures nationales étaient présentes et 22 structures locales, avec un total

de 59 personnes. Nous sommes dans la moyenne des années précédentes et nous n'arrivons pas à connaître un véritable « bond en avant ».

- **Organisation des débats** : envoi des documents en amont de la tenue de l'AG + ordre du jour proposé et retenu + rôle de la présidence de séance et du secrétariat de l'UNIRS + interventions lors des débats, notamment sur le rapport d'activité, sur la motion d'actualité et d'orientation, sur l'intervention de la camarade du SN de Solidaires, sur le financement de l'UNIRS, sur le dossier revendicatif de l'UNIRS + etc.

Principaux éléments des interventions

Denis Turbet-Delof (85) souligne qu'ils sont venus à 2 pour la Vendée, et fait la remarque qu'il faudra forcément réfléchir à faire en sorte, si nous devenons membre à part entière de Solidaires, que l'assemblée générale ne soit pas composée majoritairement que de camarades issus de la région parisienne. Nous sommes présents dans au moins une trentaine de Solidaires locaux et nous avons aussi des camarades isolés dans des départements sans UDIRS constituées. Comment permettre à ces camarades d'être présentes à l'AG ? Il nous faudra y réfléchir, sachant que les problèmes de coût (voyage, nuit d'hôtel, repas ?) conduisent à parler de trésorerie et de financement de l'UNIRS. Par ailleurs, il fait savoir que le camarade de Vendée qui l'accompagnait a trouvé nos échanges et nos débats intéressants, particulièrement sur le contexte et sur nos revendications. Il ajoute que la Vendée souhaite, comme cela a été débattu à cette AG, que Solidaires, et donc l'UNIRS, soit plus ferme sur la notion d'augmentation uniforme des salaires et pensions (par exemple, 400 euros pour tout le monde) plutôt que de revendiquer une augmentation en pourcentage. De même, si au prochain congrès la proposition d'une retraite unique pour toutes et tous à 2000 euros est proposée, que disons-nous ?

Christian Zannier (14-50-61), en précisant qu'il intervient sur ce point à titre personnel, signale que nous avons aussi voté pour le retour à l'échelle mobile des salaires (l'indexation automatique des salaires et des pensions sur l'inflation), ce qui implique cette automaticité d'une revalorisation (et pas d'une « augmentation ») en pourcentage.

Jean-Pierre Nunès (14-50-61) au sujet du délai pour l'envoi des modifications et amendements : il faut imposer une date limite d'envoi pour faciliter le travail ensuite des autres structures quand elles veulent voter les textes. Il faut que chaque structure soit plus rigoureuse.

Jean-Yves Lefort (75 Paris) note que nous nous sommes améliorés au cours des deux ou trois dernières années et il suggère que l'on se tienne aux dates retenues et de ne plus prendre les amendements importants arrivés après la date fixée.

Décision : les amendements importants et qui apportent de nouveaux sujets et thèmes dans la motion d'actualité et d'orientation ne seront plus acceptés après la date fixée, seules les modifications de forme pourront arriver après. Chaque année, cette date sera fixée par le C.A. Nous serons donc désormais amenés à dire non à une proposition d'une structure.

Élection d'un Bureau / Secrétariat de l'UNIRS

Désignation d'un Secrétariat / Bureau parmi les membres élus au C.A. lors de l'AG du 6 décembre 2023. Ce secrétariat fonctionnera jusqu'à la tenue de la prochaine AG fixée au mercredi 11 décembre 2024.

Se proposent et sont élus à l'unanimité : Philippe Barre (94 Val-de-Marne), Gérard Gourguechon (Solidaires Finances Publiques), Anne Millant (SUD-Rail), Patrice Perret (51 Champagne-Ardenne), Denis Turbet-Delof (85 Vendée).

Programme de travail pour les prochains mois

La récapitulation des décisions de notre AG du 6 décembre 2023 nous fixe un certain nombre d'objectifs :

- Réfléchir à une amélioration de la démocratie politique par une juste répartition des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et par une intervention directe des citoyens,
- Réfléchir à une amélioration de la démocratie économique, notamment dans l'entreprise et sur les lieux de travail,
- Réfléchir à une amélioration de la démocratie

- sociale, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la sécurité sociale,
- Réfléchir à un élargissement de la sécurité sociale, par une sécurité sociale de l'alimentation et une sécurité sociale du logement (en liaison avec les travaux de la Commission « Protection sociale » de Solidaires),
- Expliciter ce que nous entendons par le « 100 % Sécu » en ce qui concerne la suppression des complémentaires, tant en matière de santé que de retraite,

- Faire vivre et populariser notre dossier revendicatif sur la fin de vie,
- Participer à la défense et à l'amélioration du compromis social de 1944-1945 régulièrement contesté et attaqué (Droit du travail, Services Publics, Sécurité Sociale, Fiscalité progressive),
- Se battre et agir contre la privatisation de la santé,
- Commencer une réflexion collective sur le nucléaire.

Principaux éléments des interventions

Philippe Barre (Val-de-Marne) rappelle que nous devons aussi travailler sur les travailleurs étrangers. Pour tout ce qui touche à la sécurité sociale, il faut se rappeler qu'à Solidaires nous avons des camarades qui travaillent dans une commission « *ad hoc* » avec un cycle de formations proposé.

Anne Millant (SUD-Rail) rappelle que nous avons toujours le dossier revendicatif sur la mobilité des seniors et souhaite ajouter un travail sur les votes du RN, qui contredisent leur communication « pédagogique » ; elle a commencé un travail de recensement de tous ces votes, à Bruxelles et à Paris ; c'est un gros travail, mais ça va montrer leur vrai visage.

Jean-Yves Lefort (Paris) rappelle également que nous devons travailler sur les travailleurs étrangers, sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à leurs droits, notamment en matière de retraite (en liaison avec Verveine Angeli), sur les minima sociaux, sur le renforcement de l'UNIRS dans les départements et dans les syndicats nationaux avec notamment le lancement d'une campagne de syndicalisation, et sur les libertés et la démocratie politique.

Denis Turbet-Delof (Vendée) : sur l'unité syndicale. Nous avons débattu de cette question lors de notre réunion de bureau d'hier en Vendée. Nous considérons que l'unité syndicale a été un facteur positif pour la mobilisation lors de la réforme des retraites. Toutefois construire l'unité syndicale suppose que nous partageons bien les mêmes valeurs. On peut dire qu'avec la CGT et la FSU nous sommes souvent en phase sur les questions de transformation sociale. Pour nous, nous faisons une différence entre unité syndicale en matière d'expression et d'action et union syndicale sous une bannière unique. Ce que font les 9 organisations de retraités depuis 10 ans est remarquable, mais, à la différence des actifs, nous ne sommes pas en concurrence lors d'élections professionnelles. Et « l'unité » est parfois plus

facile au niveau national qu'au niveau d'une entreprise. On constate aussi que souvent Solidaires s'autocensure pour faciliter l'unité en ce qui concerne les modalités d'actions... Nous apparaissions souvent comme plus radicaux. La difficulté en matière d'unité syndicale c'est que dans le monde du travail, les OS sont en compétition au regard des règles de représentativité. D'ailleurs nous devons nous interroger au regard du recul apparent de Solidaires (baisse du nombre d'adhérent-es). Sommes-nous bien en phase ? Il nous faudra aussi travailler sur la Sécurité sociale et la protection sociale. En ce qui concerne le 100 % Sécu, qui implique une suppression des complémentaires, nous devons notamment réfléchir à la période de transition. L'UDIRS de Vendée va aussi travailler sur le dossier « mobilité » (problème des transports en commun, de la désertification des territoires, etc.).

Christian Zannier (Calvados 14-50-61) se propose pour travailler avec Anne sur les votes du RN et ajoute que le 100 % sécu n'est pas une affaire simple.

Roland Baille (Essonne) constate que nous arrivons à une douzaine de thèmes et se demande comment nous allons choisir dans toute cette liste.

Christian Mahieux (SUD-Rail) souhaite un débat sur la façon dont nous prenons en charge l'internationale. Démocraties économique, sociale et politique sont un même point.

Anne Millant (SUD-Rail) rappelle que nos dossiers abordent déjà la démocratie, les mutuelles, le 100 % sécu dont il faudrait repartir. Le nucléaire est un thème que nous pourrions commencer en faisant venir un·e intervenant·e, par exemple lors de notre C.A. sur 2 jours (un·e camarade de SUD Energie ?).

Christian Zannier (Basse-Normandie) précise qu'il connaît des camarades du Collectif de Bure et qu'il peut voir si l'un·e pourrait venir. Pour le dossier « Sécu », en expertise, nous pouvons contacter Jean-Marie Harribey ou Bernard Friot.

Jacques Lavaud (Solidaires Finances publiques) le dossier Sécurité sociale est effectivement un dossier important. Il nous faut certainement commencer par rappeler aux camarades comment ça marche actuellement, en présentant un état des lieux, car c'est compliqué. Il faut aussi parler de son financement actuel, avec des cotisations et avec de l'impôt, ce qui complexifie encore plus.

Jean-Pierre Nunès (Basse-Normandie) souhaite que l'on fasse vivre le dossier « Fracture numérique », notamment avec le « 4 pages ». Il faut faire de même avec le « Manifeste sur la fin de vie » réalisé par les camarades du Calvados.

Conclusion de Gérard Gourguechon : nous avons un beau programme de travail à répartir dans nos réunions de C.A. Pour étaler ce travail au cours de l'année, nous le ferons chaque fois que nous déciderons de l'ordre du jour d'un C.A. Le CA de deux jours travaillera sur la place de l'UNIRS dans

Solidaires et aussi aura à préparer le congrès de Solidaires, avec un gros travail d'examen des trois projets de Résolution. Nous verrons si nous pouvons y ajouter le nucléaire. Sur la Sécu, au secrétariat de l'UNIRS il y a déjà 3 camarades qui travaillent aussi à la commission « Protection sociale » de Solidaires. Faire venir Friot ou Harribey, ce n'est pas pareil, ils n'ont pas la même analyse, encore que, à la lecture de son dernier livre, il semble que Bernard Friot soit en train de changer quant à son regard sur le financement de la sécu.

Calendrier des prochaines réunions du C.A. jusqu'à la prochaine A.G. du mercredi 11 décembre 2024

Les dates des réunions du C.A. pendant toute l'année 2024 sont déjà fixées : mardi 12 et mercredi 13 mars 2024, mardi 16 avril, mardi 18 juin, mardi 24 septembre, mardi 15 octobre, mardi 10 décembre 2024. Il nous faut réfléchir à l'ordre du jour de notre C.A. sur deux jours des 12 et 13 mars (thèmes à mettre en débat et invitations éventuelles à envoyer).

Points à mettre à l'ordre du jour du CA de deux jours des 12 et 13 mars

Philippe Barre (94) : la priorité, c'est la préparation du congrès de Solidaires, c'est aussi, donc, la démocratie interne à Solidaires et c'est notre engagement dans notre union syndicale.

Anne Millant (SUD-Rail) : il s'agit de voir quelles sont nos priorités, la sécurité sociale ? la réduction du temps de travail ?

Denis Turbet-Delof : un mois avant le congrès de Solidaires, il serait intéressant de discuter des résolutions et de la place de l'UNIRS dans Solidaires.

Gérard Gourguechon précise que ce point est à l'ordre du jour de ce CA et que nous allons en parler cet après-midi avec Denis. La note pour le Comité National de Solidaires de jeudi 18 janvier indique que l'UNIRS est dans les clous des valeurs de Solidaires (point que le CN devra voter), puis que des amendements au congrès devront être déposés sur la place de l'UNIRS. Nous ne pouvons pas déposer d'amendement, mais nous pouvons demander par exemple à SUD Culture et médias Solidaires de le faire, comme lors du précédent congrès. Par ailleurs, tout à l'heure, quand nous allons parler d'unité syndicale, nous allons débattre d'un point du congrès.

Patrice Perret confirme que la place de l'UNIRS devra faire l'objet d'amendements au congrès et propose que ces amendements soient rédigés par nous puis proposés et déposés par le maximum de structures dont celles ayant participé au groupe de travail UNIRS : Culture, Calvados, CAM, Recherche...

Denis Turbet-Delof constate que l'UNIRS a un traitement différent des autres structures qui doivent demander leur adhésion, « être 6 mois en observation avant une intégration votée par le CN ». Nous ne sommes pas traités comme un syndicat normal puisque qu'à l'issue du CN de demain si nous sommes considérés comme partageant les valeurs de Solidaires on repousse l'adhésion définitive au congrès en permettant à nouveau aux structures de porter des amendements.....

Jean-Pierre Nunès : le Calvados est très étonné que l'UNIRS ne soit toujours pas considérée comme une structure adhérente. La demande aurait pu être faite depuis longtemps.

Gérard Gourguechon : en effet, nous ne sommes pas comme les autres dans Solidaires et statutairement, nous ne sommes pas un syndicat mais une association. Nous ne demandons pas le droit de véto, ni le vote sur les statuts et le règlement intérieur.

Anne Millant (SUD-Rail) précise que nous ne sommes pas responsables de l'interdiction légale de nous constituer en syndicat.

Jean-Yves Lefort (75) souhaite que le C.A. sur 2 jours aborde aussi la question de la campagne de syndicalisation (nous serons encore en début d'année) et que nous puissions continuer le travail sur le financement de l'UNIRS.

Christian Zannier (Calvados) souhaite des réflexions sur le pouvoir d'achat, notamment les augmentations uniformes.

Conclusion de Gérard Gourguechon : nous retenons trois sujets, le congrès de Solidaires, le 100 % Sécu et la campagne de syndicalisation.

Point Trésorerie et lancement de la campagne de collecte des cotisations 2024.

Suite des réflexions sur le financement de l'UNIRS

Les comptes ont été validés à l'AG mais ils ont normalement légèrement bougé suite à l'intégration des opérations réalisées à l'issue de l'AG. Le trésorier propose un virement depuis le livret A (1 000 euros) pour que le compte ne se retrouve pas en difficulté en début d'année avant le début de la campagne de cotisations.

Comme nous l'avons décidé à l'AG, les cotisations 2024 ne changent pas de principe et continuent sur la base des trois tranches forfaitaires. Nous avons décidé collectivement de payer une cotisation à Solidaires sur la base des 411 adhérent·es indirect·es, en puisant dans le livret A. Il faudra le dire au Comité national de mercredi et jeudi.

Sur les 4 structures opposées au départ au droit de vote de l'UNIRS, seule une hésite encore et souhaite rencontrer l'UNIRS lors de son congrès fédéral (SUD Santé Sociaux).

SUD Recherche a proposé une rédaction de statuts évoquant une structure « transversale » qui ne nous convient pas, ne répond pas à ce qu'est l'UNIRS et nous avons réfléchi à des amendements aux statuts (voir point suivant)

Suivi des débats dans Solidaires sur la question de la place de l'UNIRS dans Solidaires et du droit de vote

Denis poursuit notre réflexion en partant des Statuts actuels de l'Union syndicale Solidaires pour proposer des modifications à apporter à ces Statuts dans le but de répondre à notre demande d'un droit de vote de l'UNIRS dans Solidaires. Il détaille les propositions (en rouge ci-dessous).

Article 1 : Dernier alinéa : L'Union syndicale est composée des syndicats ou fédérations mentionnés en annexe, des unions syndicales Solidaires départementales dont l'organisation et le fonctionnement sont décrits par l'article 18 **et de l'Union nationale interprofessionnelle de retraité·es Solidaires dont le fonctionnement est décrit à l'article 4.**

Article 2 : Dans le premier paragraphe rajouter après « et à travers elles tou·tes les salarié·es **et tou·tes les retraité·es** qui pensent... ».

Article 4 : Après le 2^e paragraphe, introduire un 3^e paragraphe :

S'agissant de l'UNIRS, son fonctionnement interprofessionnel concerne à la fois les camarades retraité·es qui restent adhérent·es de leur structure d'origine et des adhérent·es qui intègrent l'UNIRS une fois à la retraite sans avoir été au préalable membres de Solidaires ou qui ont volontairement quitté leur structure d'origine.

L'UNIRS lors des prises de décisions au sein des instances de Solidaires porte uniquement la voix des camarades retraité·es relevant de la deuxième catégorie. Ils sont désignés dans les statuts de l'UNIRS sous le vocable « d'adhérent·es direct·es ».

Article 7 : Le congrès national : questions auxquelles il nous faut répondre : Faisons-nous partie du collège premier ou second ? ou sommes-nous de fait un troisième collège avec une voix ? a priori, si nous revendiquons d'être membre du bureau national nous devrions être dans le second collège (voir article 9).

Article 8 : Le comité national : mêmes questions.

Article 9 : Il s'agit du second collège du congrès... Si nous revendiquons de prendre part aux travaux du BN, nous devrions donc être membre de ce collège.

Article 18 : Rien à rajouter ; tel qu'écrit cela sous-entend que nous en faisons partie (3^e paragraphe qui fait référence aux structures adhérentes à l'Union nationale Solidaires).

Rajouter dans la liste des structures nationales en dernière ligne :

- Union nationale interprofessionnelle de retraitées et retraités Solidaires – 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

Denis précise que, si nous devenons une organisation à part entière de Solidaires, nous devons être indépendant alors que nous vivons actuellement avec une subvention de Solidaires. L'alternative pourrait être de toucher une partie des cotisations de chaque adhérent·e à la retraite. Ce sera à réfléchir et à décider.

Nous aurons aussi à financer des dépenses supplémentaires (déplacements ? aides aux UDIRS ? frais liés à l'occupation d'une pièce à GaB ? stages de formation ? etc.).

Principaux éléments des interventions

Jean-Pierre Nunés (Calvados) a noté qu'il faudra utiliser les réserves pour payer les cotisations à Solidaires sans changer notre barème actuel : ça ne pourra pas durer longtemps et il signale que cela ferait tiquer plusieurs équipes de retraité·es. Il propose de suggérer aux structures départementales de commencer à régler, si elles sont d'accord, sur la base de la nouvelle cotisation, dès l'appel des cotisations 2024.

Roland Baille (Essonne) souligne que, dans les départements, les adhésions directes sont bien identifiées.

Denis Turbet-Delof répond qu'il y a du travail pour connaître le nombre d'adhérent·e de retraité·es dans chaque structure nationale. Des structures nous déclarent des chiffres « à la louche » (c'est parfois le même chiffre qui nous est donné pendant plusieurs années, signe que des structures ne gèrent pas leurs adhérent·es retraité·es). Si on réclame 6 € par adhérent direct, chaque structure devra déclarer son nombre d'adhérent·es. Une simulation a déjà été faite. Mais pour 2024 comme décidé en AG on reste sur le schéma du forfait à trois tranches. Nous payons une cotisation à Solidaires et nous poursuivons notre réflexion sur un financement approprié (qui intégrera le fait que nous souhaitons une participation plus importante à l'Ag de camarades des régions). En tous les cas il faudra trouver une solution si nous sommes intégrés à Solidaires avant le vote du budget prévisionnel de Solidaires en novembre prochain.

Patrice Perret signale qu'entre le nombre total d'adhérent·es déclaré par les fédérations et syndicats nationaux à Solidaires et au Cefi, il y a un écart de 10 000, soit 10 %. Il propose que nous demandions la création d'un 3^e collège dans Solidaires, à côté des 2 collèges actuels (les Solidaires locaux et les structures nationales).

Gérard Gourguechon confirme en estimant que nous sommes une structure « sui generis », ne répondant pas à ce que les camarades de SUD Recherche désignent par « structure transverse », et qui semble viser plutôt des « unions », comme l'union Solidaires transports qui regroupe des structures. L'UNIRS ne regroupe pas des structures mais des personnes.

Anne Millant (SUD-Rail) demande si toutes les structures sont pour le droit de vote de l'Unirs.

Patrice Perret précise qu'il faut 2/3 des structures pour qu'un vote soit acquis, sachant que les abstentions sont comptabilisées de la même façon que les contre. S'abstenir revient à être contre. Il nous faut demander la création d'un 3^e collège et il faut que notre demande soit portée par plusieurs structures devant le congrès de Solidaires.

Gérard Gourguechon signale qu'un camarade du Doubs, ex-conseiller fédéral de SUD Santé sociaux, se propose pour aller dans la délégation qui ira au congrès de SUD Santé sociaux. Il lui sera répondu que l'invitation envoyée par SUD Santé sociaux ne parle pas d'une délégation, mais d'un·e ou deux camarades. Il faudrait que les retraité·es interviennent dans leurs structures syndicales respectives pour en discuter et pour convaincre leur organisation syndicale.

Suivi de la préparation du prochain Congrès de Solidaires du 22 au 26 avril 2024 à Toulouse

Gérard Gourguechon rappelle que les 3 résolutions seront validées par le CN de demain, et que nous pourrions travailler dessus ensuite et proposer à des structures de « porter » nos demandes d'amendements, en attendant que nous ayons le droit de vote. Nous échangerons au cours des prochaines semaines avec notre « liste C.A. »

et travaillerons sur ce point lors de notre C.A. sur 2 jours. Nous contacterons notamment SUD Culture pour porter nos amendements aux statuts.

Patrice Perret propose que nous fassions porter nos amendements par le maximum de structures, notamment celles qui ont participé au GT UNIRS.

Actualités revendicatives des retraités et retraitées et préparation de la réunion du G9 du vendredi 19 janvier 2024

Patrice Perret rappelle que nous avons à préparer la rencontre des 9 organisations de retraités et retraitées du vendredi 19 janvier 2024, tirer le bilan de la carte pétition et formuler nos propositions d'initiatives et d'actions des personnes retraitées au cours du 1^{er} trimestre de 2024, notamment pour une manifestation fin mars.

Nous devons aussi voir comment le G9 pourrait « marquer le coup » lors de son anniversaire des 10 ans.

Dernière réunion du G9

Il s'est réuni le 19 décembre dans les locaux de la FGR-FP, de 14 h à 16 h 15. Les 9 organisations étaient présentes.

Après échanges et discussions, plusieurs décisions y ont été prises :

Interpellation et demande d'audience au premier ministre sur nos revendications et notamment sur le maintien du pouvoir d'achat : FO (Didier Hotte) rédige le projet.

Poursuite des actions engagées auprès des groupes parlementaires et des élu·es. Les équipes envoient des informations sur leurs initiatives : FO (Paul Barbier) continue de les recenser dans un document national.

Matériels pour les équipes, pour une conférence de presse fin janvier et pour une mobilisation fin mars :

- **Pouvoir d'achat** : Solidaires (Patrice Perret) propose un tract début février. Il propose de reprendre le graphique actualisé fin décembre, d'insister sur les derniers mois pendant lesquels le taux d'inflation aurait baissé pour montrer que

cet indice n'est pas satisfaisant et, qu'en plus, il sous-estime le poids des augmentations de prix pour les ménages les plus modestes (alimentation, énergie) et celles pour les personnes âgées (gaz, fioul, appartement trop grand, santé dont la chère complémentaire). Le graphique peut se compléter de l'évolution du salaire moyen, supérieure à l'inflation, pour donner du poids à notre revendication de revalorisation selon le salaire moyen.

- **Campagne réversion** : on sent bien que la réversion va être remise en cause par le gouvernement sous prétexte que les femmes auraient maintenant de meilleurs salaires et de meilleures carrières. Nous devons être prêts à la défendre : la FSU (Marylène Cahouet) envoie les éléments début janvier.
- **Santé, PLFSS et loi « Bien vieillir »** font l'objet d'annonces médiatiques fabuleuses mais de peu d'engagements. La CFE-CGC (Maud Giloux) envoie en janvier un point sur la loi pour bâtir une société du bien vieillir, la loi de programmation du Grand Âge, la structuration d'un Service public territorial de l'autonomie SPTA en expérimentation auprès de départements.
- **Lettre de relance et de rappel aux groupes parlementaires** pour une rencontre : FO (Paul Barbier) envoie un projet. Dans les départements, les équipes départementales décideront des rencontres qu'elles souhaitent.
- **Document sur les mensonges de Macron à l'égard des personnes retraitées**, à utiliser par les équipes : Solidaires (Patrice Perret) structure le projet déjà envoyé et le complète des ajouts que lui enverront les autres organisations d'ici début janvier.

Autres décisions :

- **Rencontre avec les associations** : nous répondons favorablement à l'AD-PH qui a répondu à notre demande de rencontre : la FSU (Marylène Cahouet) rédige la réponse.
- **Prévoir une conférence de presse fin janvier**, pour annoncer ce que nous ferons dans les prochaines semaines dont la journée du 8 mars et

la situation des femmes en retraite et probablement la proposition d'une journée spécifique « personnes retraitées » à l'appel du G9 dans la deuxième quinzaine de mars : la CGT (Cathy) la prend en charge.

Prochaine réunion : vendredi 19 janvier 2024 à 10 h dans les locaux de FO.

Principaux éléments de la discussion :

Denis Turbet-Delof (Vendée) souhaite que le G9 s'empare du dossier sur les complémentaires santé, qui, actuellement, concerne très directement les personnels de la fonction publique d'État et leurs personnes en retraite. Pendant des années, cette fonction a été réservée aux « mutuelles historiques » mais, désormais, ce « marché » est ouvert au secteur commercial des assureurs. Le prochain renouvellement aura lieu en 2025. Des appels d'offre sont faits sur un panier de soins. Il est prévu que l'État employeur en finance une partie pour les fonctionnaires « actifs », mais rien n'est prévu pour les fonctionnaires en retraite. Le Comité de Liaison des Retraités de Solidaires Finances Publiques va contester en justice sur ce point.

Patrice Perret répond que l'UNIRS a déjà tenté de faire prendre en charge le dossier complémentaire santé par le G9, mais FO notamment a bloqué en expliquant qu'il avait fallu plusieurs mois de débat entre ses différents administrateurs pour avoir une expression, il ne veut pas recommencer pour une position du G9.

Carine Delhostal (94) demande si l'association AD-PH représente les personnes handicapées ? Pourquoi les rencontrer eux et pas d'autres ?

Patrice Perret répond que le G9 a contacté toutes les associations du Haut Conseil de l'âge avec qui il partage les mêmes valeurs. Seule l'AD-PH a répondu à la demande de rencontre.

Gérard Gourguechon partage l'idée de faire quelque chose pour les 10 ans du G9, il propose une réunion l'après-midi en expliquant pourquoi cette inter-organisations fonctionne bien depuis 10 ans, en réfléchissant sur son amélioration et en incitant à ce que cela se produise aussi dans d'autres secteurs.

Il fait ensuite état du courrier envoyé par les camarades **du Doubs** qui approuvent l'idée d'une conférence de presse du G9 et une journée de manifestation « retraité·es » vers fin mars.

Odette Scherrer (SNABF) signale l'existence en Belgique d'un mouvement d'expression des demandes des personnes retraitées, le « Gang des vieux en colère ». Ils ont des pratiques assez originales dont nous pourrions nous inspirer.

Jacques Lavaud (Solidaires Finances Publiques) met en avant les problèmes difficiles rencontrés par les personnes ayant des petites retraites. Pour elles, l'inflation est un drame supplémentaire. Il faudrait que le COR calcule le poids de l'inflation sur les petites pensions et qu'il soit décidé d'une indemnité structurelle qui viendrait compenser, pour ces personnes, les pertes liées à l'inflation. Il s'agirait plus ou moins de décider d'un « bouclier anti-inflation » pour ces personnes, prioritairement.

La prestation sociale complémentaire fait partie intégrante du pouvoir d'achat qui est différent selon les entreprises. Il y a une question d'égalité des droits des personnes retraitées. Pour Solidaires Finances Publiques, le Comité de Liaison des Retraités va intervenir en justice en soulignant que l'État a rompu le contrat tacite. On pourrait avoir des mobilisations sur le refus de prendre en compte les retraité·es dans les accords complémentaires santé. Par exemple, proposer que chaque personne retraitée concernée adresse un courrier au ministre « Pourquoi j'ai été oublié ? ».

Anne Millant (SUD-Rail) propose de ne voir dans le G9 que la CGT et la FSU pour une éventuelle initiative sur les complémentaires.

Denis Turbet-Delof partage l'idée d'une mobilisation dans la rue des retraité·es pour fin mars.

Christian Zannier (Calvados) propose de ne plus prendre en compte les annuités pour le calcul des pensions (le niveau des retraites est très lié à la longueur des carrières, et, si tu es une femme et que tu t'es arrêtée pour élever tes enfants, ta pension sera très basse) et signale que le congrès a décidé

de remplacer le mot pouvoir d'achat par revenu disponible.

Jacques Lavaud (Solidaires Finances Publiques) propose l'idée d'une action « faite sans nous, on se croise les bras », dès lors que toutes nos activités

« comptent pour du beurre », ne sont pas comptabilisées dans le PIB (activités bénévoles, petits-enfants, etc.).

Anne Millant (SUD-Rail) préfère niveau de vie au pouvoir d'achat.

Conclusion de Patrice Perret :

- Nous demanderons à une partie du G9 de travailler sur les complémentaires pour demander que les retraités soient pris en compte.
- Une grève des bénévoles à la retraite ? Des réunions de CA en ont déjà discuté, mais des personnes engagées dans des associations humanitaires refusent de ne pas servir de repas, de ne pas accueillir, ... et nous ne sommes pas allés plus loin. Mais il n'y a pas de tabou, nous pouvons reprendre les réflexions.

- Faire disparaître les annuités, c'est verser 75 % de l'ancien salaire à tout le monde, que l'on ait travaillé 1 mois ou 40 ans... Cela a été discuté dans une résolution pour le prochain congrès mais n'a pas été retenu. En revanche, une réflexion aura lieu sur la prise en compte de 20 ou 30 ans (au lieu des 43 actuels) et sur le fait de ne regarder qu'un quart des meilleures années (10 pour 40 ans de travail, 5 pour 20 ans, ...).
- Pour les 10 ans du G9, nous proposerons un genre de colloque sur une ½ journée, en mai par exemple.

Le contexte économique, social, syndical, environnemental et politique

Dans « l'actualité », nous n'avons retenu que deux points, afin d'y consacrer suffisamment de temps. Tout d'abord celui des débuts de débats sur le rapprochement entre organisations syndicales, particulièrement après le dernier congrès de la

FSU, le dernier congrès de la CGT, et les rencontres qui ont commencé entre la FSU et la CGT. Et des échanges entre nous sur les complémentaires santé, où c'est une actualité notamment dans la Fonction publique, à La Poste et à la SNCF.

État des rapprochements entre les syndicats de lutte

Un syndicalisme structurellement divisé.

Chaque syndicalisme, dans chaque pays, est marqué par son histoire. Le mouvement syndical français n'échappe pas à cette évidence. Il est marqué par ses origines, par les luttes qui ont précédé sa reconnaissance légale par les institutions et par le pouvoir économique, par ses rapports avec les différents pouvoirs. Il en est résulté des périodes d'expansion et des périodes de reculs, des périodes de conquêtes sociales et de longues périodes d'atonie, voire d'échecs. Le résultat, quant à sa structuration, ce sont aussi quelques périodes de réunification, et de plus longues périodes d'éclatement entre un nombre plus ou moins important d'organisations, plus ou moins concurrentes, plus ou moins rassemblées. Depuis 1947/1948, le mouvement syndical français continue d'être organisé principalement à partir des ruptures engagées à l'époque au sein de la CGT,

entre une CGT maintenue, une CGT-FO et une multitude de syndicats « autonomes », dont le plus important, la FEN, à l'Éducation nationale. En 1964, c'est la CFTC qui éclate quand se crée la CFDT. Et ça fait maintenant six décennies que le mouvement syndical français est traversé par des débats sur les méfaits de la division, sur les bienfaits de l'unité, quand il est aussi noté que les syndicalismes étrangers « unifiés » n'arrivent pas forcément à une combativité supérieure ni, surtout, à des résultats concrets plus heureux pour le monde ouvrier et pour la justice sociale.

Depuis des années, les organisations syndicales, dans l'unité d'action ou dans la division, ont tenté de s'opposer aux attaques menées contre le compromis social de 1944-1945. Au mieux, elles ont permis de retarder l'échéance : à chaque fois, le rouleau compresseur du capitalisme financier

internationalisé a triomphé. Le bond en avant dans les attaques qui a été ouvert par la présidence Macron accentue les interrogations dans le mouvement syndical : comment être plus efficace dans les luttes syndicales. Et nous voyons renaître des discours sur l'unité syndicale et des tentatives

de rapprochement. Le premier semestre 2023 avec le « mouvement sur les retraites » et la prééminence prise par le mouvement syndical regroupé dans « l'intersyndicale » est logiquement accompagné de nouvelles initiatives.

L'Appel du Congrès de la FSU de Metz du 4 février 2022.

Lors de son congrès de Metz, la FSU a voté un « Appel » qui porte notamment des propositions visant à des rapprochements entre organisations syndicales : *« À quelques semaines d'échéances électorales cruciales, le Xe congrès de la FSU lance un appel solennel au monde du travail : regroupons-nous, syndiquons-nous, mobilisons-nous, imposons dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, imposons la justice sociale et environnementale, refusons la régression fasciste, les replis identitaires, la xénophobie ... Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe, ce qui aboutit à dresser les uns contre les autres et favorise les réponses*

identitaires et de repli sur soi : il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires, mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social pour obtenir des victoires. Nous appelons l'ensemble des salariés à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer massivement pour lutter, pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Nous proposons au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des états généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace. Nous en sommes persuadés, un syndicalisme fort est de nature à redonner espoir. ... ».

L'expression du 53^e Congrès de la CGT de Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023.

Dans le « Document d'orientation » de 50 pages adopté par le congrès de la CGT, il y a un chapitre sur « *La force de l'unité, un syndicalisme qui rassemble* » : *« Malgré notre volonté d'unité, nos relations avec les autres organisations syndicales ne sont pas de même nature d'une profession à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'une entreprise à l'autre ... Nous ne sommes pas la seule organisation à travailler à la syndicalisation, à viser la conquête électorale dans tous les scrutins syndicaux, à vouloir peser dans la conduite des luttes et dans les négociations. Nous sommes parfois plus en concurrence qu'en coopération. Il nous revient de dépasser cette contradiction, de travailler toujours plus nos arguments afin de renforcer à la fois notre capacité à agir et notre propension à gagner les revendications dans le cadre d'une unité d'action.*

L'unification du syndicalisme est une dimension identitaire de la CGT qui, dans l'article 5 des statuts confédéraux, indique que la CGT promeut un syndicalisme unifié et se prononce pour l'édification d'une seule organisation de salariés. C'est donc bien une unification que nous visons,

respectueuse du fédéralisme, des principes et objectifs visés dans les statuts de la CGT. Elle nécessite un travail commun et démocratique avec les organisations syndicales qui souhaitent en finir avec l'éparpillement syndical. Afin de déjouer le piège de la division, qui ne profite qu'au camp capitaliste.

À l'heure où les enjeux revêtent une importance essentielle et où le syndicalisme est fortement interrogé, les démarches intersyndicales connaissent un regain nouveau. Au-delà des rencontres et des échanges réguliers, des démarches partagées sont initiées sur la formation, les services publics, etc. Notre ambition est de faire la part entre ce qui nous distingue et de nous appuyer sur ce qui nous est commun. Cette base commune doit être clairement établie, sur le plan des valeurs et de la stratégie, en s'appuyant notamment sur les expériences locales. Par cette stratégie, la CGT affirme son choix d'unité dans une recherche d'amplification du rapport de force. La déclinaison de cette stratégie sera mise en débat dans nos organisations et nécessitera des étapes partagées avec les syndiqués ».

Discussions sur les rapports entre organisations.

Au lendemain du congrès CGT, la nouvelle direction confédérale décide de lancer un cycle de rencontres en tête à tête avec les différentes organisations syndicales. Ce « cycle » commence avec la FSU dès le 10 juillet 2023. Cette première rencontre du 10 juillet entre la direction de la CGT avec, à sa tête, Sophie Binet, et la direction de la FSU, se fait alors que la CGT vient de quitter l'Alliance Écologique et Sociale (AES) dans laquelle elle travaillait notamment avec la FSU et Solidaires. Ce n'est pas la première fois que les deux organisations réfléchissent à améliorer leur travail en commun. Déjà en 2009, la CGT et la FSU s'y étaient engagées, puis les rencontres ont été suspendues, bien avant donc que ne se fasse le retour des enseignants dans la « grande maison »

Des difficultés à surmonter à chaque étape.

Même si la situation politique (la montée de l'extrême-droite) et sociale (les attaques constantes contre le salariat) est vécue comme critique par la CGT et la FSU, et leur imposerait l'union autour d'un « *syndicalisme de transformation sociale à vocation majoritaire* », rapprocher des organisations syndicales n'est pas un processus simple. Il y a le poids de l'histoire, qui explique qu'il y ait plusieurs organisations syndicales, il y a les réalités différentes actuelles, il y a des cultures et des pratiques différentes. Et les questions de méthode sont aussi à surmonter.

Pour la CGT, il s'agit de ne pas reproduire ce qui a été jugé majoritairement comme des erreurs du mandat de Philippe Martinez. À savoir, le manque de discussions et d'approbations dans les instances internes, sur ce sujet de l'unité syndicale comme sur celui de la participation de la CGT au collectif « Plus jamais ça ». Le résultat en a été le rejet du rapport d'activité de la direction sortante au dernier

Dans un premier temps, le travail à deux, plutôt qu'à trois.

Dans ce qu'elles appellent cette première phase, pour la CGT et la FSU, le travail en commun sur le « *syndicalisme de transformation sociale à vocation majoritaire* » n'est envisagé qu'à deux. La FSU, lors de son congrès de février 2022, avait manifesté son souhait d'échanges à trois, avec aussi Solidaires. Cette option aurait pu déboucher sur un rapprochement visant le million d'adhérents, ce qui aurait été un élan plus important. En outre, ceci aurait évité à la FSU de se trouver en face-à-face avec une organisation dont les effectifs sont quatre

CGT. Depuis 2009, les positions de la Fédération de l'Éducation et de la Recherche CGT (FERC-CGT) ont évolué dans un sens favorable au rapprochement syndical. Les deux organisations se sont revues le 14 novembre 2023. Elles s'accordent sur plusieurs constats, sur des objectifs, sur une méthode et même sur un calendrier qui porte jusqu'à 2026, date du prochain congrès de la CGT et des élections professionnelles dans la fonction publique. La CGT et la FSU se sont encore réunies le 20 décembre pour aborder les questions de démocratie syndicale et de leurs fonctionnements respectifs. Elles vont se revoir au début du mois de février 2024 pour poursuivre leurs travaux sur d'autres thèmes.

congrès. Aussi, cette fois, il ne faut pas précipiter les choses, et les discussions avec la FSU vont courir jusqu'à 2026. Et « *la déclinaison de cette stratégie sera mise en débat dans nos organisations et nécessitera des étapes partagées avec les syndiqués* ».

Les deux organisations devront lever un certain nombre de freins. Benoît Teste, de la FSU, précise : « *Il faut qu'on travaille sur ce qu'est la démocratie interne dans un syndicat. Le but, c'est d'échanger sur nos fonctionnements, de mieux nous connaître, de lever un certain nombre de représentations qu'on peut avoir les uns sur les autres. Certains de nos militants peuvent voir la CGT comme une organisation complexe, voire comme un peu bureaucratique* ». Dans le même temps, la structuration de la FSU en tendances organisées en métier avec un syndicat pour le premier degré, un autre pour le second, etc., ne va pas de soi pour la CGT.

fois plus importants que les siens (150 000 adhérents pour la FSU, contre 600 000 pour la CGT). Et la possibilité de créer un nouvel outil syndical aurait été facilitée dans des discussions à trois.

Mais cette option a été repoussée par la CGT dont le dernier congrès a supprimé les références spécifiques à la FSU et Solidaires comme option privilégiée pour unir le syndicalisme. Par ailleurs, le travail en commun avec la seule FSU est plus facile à réaliser pour la CGT. Il y a l'histoire

commune des deux syndicats (dans l'ancienne FEN de 1948, le courant Unité Action était le courant également proche du PCF pendant des décennies, comme la CGT, et la FSU représente majoritairement cet ancien courant) et aussi des lignes syndicales assez proches. En outre, 90 % des effectifs de la FSU sont dans l'Éducation nationale, où la CGT est implantée, mais très minoritaire. Et

Le débat dans Solidaires.

Lors de son 8^e congrès, à Saint-Jean-de-Monts, du 27 au 30 septembre 2021, Solidaires a abordé la question de l'unité syndicale, en commençant par rappeler ce qui est souvent exprimé, à savoir que l'Union syndicale Solidaires ne se considère pas comme une fin en soi, mais comme un outil pour être utile aux travailleuses et aux travailleurs, et qui peut donc être dépassé : « ... *Nous l'avons toujours dit, notre Union syndicale est un outil au service de la défense des travailleuses et des travailleurs, des luttes et de la transformation sociale. L'urgence de la situation sociale et écologique se combine avec un débat public dans lequel des positions et des propositions racistes et fascistes s'affirment de plus en plus. ... Cette situation inédite pour nos générations nous oblige à réfléchir à l'ensemble des réponses pour faire face, notamment, aux liens plus étroits à développer avec les autres syndicats de lutte et de transformation sociale, sans présupposés. Se fédérer, discuter de la possibilité de la recomposition intersyndicale à la base, dans les territoires et les secteurs, ne doit pas être tabou. Il nous faut réfléchir à la façon d'être plus efficace pour gagner. L'Union syndicale Solidaires ne construira pas des rapprochements seule et nous verrons si d'autres structures souhaitent partager cette démarche. En attendant, notre Union est un outil indispensable pour faire face dans la période.* »

Depuis le congrès de Saint-Jean-de-Monts, le débat dans Solidaires n'a guère progressé, n'ayant pas été pris en charge par les structures nationales (fédérations et syndicats) ni par les structures départementales (Solidaires locaux).

L'Union syndicale Solidaires tient son 9^e congrès du 22 au 26 avril 2024 à Toulouse.

Les textes préparatoires au congrès comportent un avant-projet de Résolution 3 « Notre outil syndical » qui commence par un chapitre sur « L'unité en question » : « *Le mouvement d'opposition à la réforme des retraites voulue par le gouvernement et le patronat au printemps 2023 a fait ressurgir le débat sur les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques. Ce*

les 10 % restants de la FSU sont aussi dans la fonction publique. Les « fusions » entre organisations devraient donc être limitées, si l'opération va jusqu'à son terme. Le rapprochement avec la seule FSU ne poserait donc pas de problèmes d'organisation pour la CGT, sachant que, déjà, la nouvelle organisation serait en tête dans les trois volants de la fonction publique.

travail peut bien entendu avoir lieu dès lors qu'il y a un respect mutuel et dans le respect de l'indépendance syndicale. Il doit servir à l'élévation du rapport de force. Plus le mouvement social est puissant et plus il a le débouché à ses luttes entre ses propres mains.

L'unité syndicale lors du mouvement de défense de nos retraites en 2023 a été déterminante pour la crédibilisation de nos revendications (nous avons gagné la bataille de l'opinion publique) et la légitimation du mouvement syndical dans ce combat (notamment par rapport aux partis politiques). Mais elle aura sans doute manqué de déclinaisons concrètes dans nombre de secteurs et départements. Il faut réaffirmer notre volonté de construire à tous niveaux une unité pratique, vivante, engageant nos structures comme nos équipes : tournées syndicales communes, matériel commun, réunions communes ... sont des pistes à explorer pour l'avenir.

L'expérience de cette unité n'en interroge pas moins la recomposition syndicale. Si c'est bien l'unité d'action – et sa réalité – qui en détermine les enjeux, il faut néanmoins assumer qu'aujourd'hui, le syndicalisme dans son ensemble – expression des intérêts des travailleuses et des travailleurs, mais aussi de leurs perspectives d'émancipation – est engagé dans une course de vitesse avec l'accentuation des inégalités économiques et sociales, la menace fasciste et l'urgence climatique.

L'Union syndicale Solidaires n'a jamais considéré son existence comme une fin en soi. Mais l'éventualité d'un outil syndical nouveau devrait s'appuyer sur un débat profond parmi les syndiqué·s de l'ensemble des organisations qu'une telle recomposition pourrait concerner (CGT, FSU, Solidaires ... mais aussi d'autres équipes combattives).

Au-delà, un tel projet devrait rencontrer l'intérêt des salarié·s pour que cela se traduise en « plus » d'organisation, plus de syndicalisation, pas en de nouvelles divisions. Cela veut dire aussi qu'une recomposition implique une organisation syndicale

profondément refondée, capable de répondre mieux qu'actuellement aux aspirations des travailleuses et des travailleurs : une simple absorption ou fusion dans une structure existante ne peut avoir ce sens.

En vue d'approfondir la question de la recomposition syndicale, l'Union syndicale Solidaires prendra deux initiatives : l'engagement d'un débat interne à l'Union sur la question passant par la création d'un groupe de travail dédié ; l'organisation de rencontres notamment avec la CGT et la FSU pour échanger sur ce que ces organisations peuvent attendre (ou pas) d'une telle recomposition.

Il ne s'agit donc pas de mettre de côté ce qu'est l'Union syndicale Solidaires, ses syndicats et ses équipes militantes. Si nous existons, c'est parce que notre syndicalisme continue d'incarner des

pratiques militantes, des orientations, des valeurs qui lui sont propres.

L'attachement à l'auto-organisation des luttes ; à une démocratie syndicale donnant la priorité aux collectifs syndicaux de base ; notre prise en compte des oppressions racistes et patriarcales comme notre engagement écologique ; la recherche des voies d'une transformation sociale résolument anticapitaliste : autant de marqueurs forts du syndicalisme Solidaires.

Au-delà de ce que représente notre outil commun, ce sont ces pratiques, ces orientations, ces valeurs qui doivent s'affirmer davantage parmi les travailleuses et les travailleurs, dans les entreprises, les services publics et les territoires. Cela veut dire renforcer nos équipes syndicales existantes et en gagner de nouvelles sur ces bases. ... ».

C'est un débat important que nous devons avoir dans Solidaires. Nous devrions l'avoir lors du prochain congrès, en avril 2024, lors des travaux sur la Résolution 3. Il nous faut l'avoir dans toutes les structures, dont l'UNIRS, notamment du fait que les adhérentes et adhérents de l'UNIRS ont très souvent la longue expérience militante de leur vie professionnelle et vivent depuis 2014 l'expérience de l'unité d'action entre 9 organisations de retraités : comment faire vivre ce débat dans Solidaires ? comment le faire vivre avec d'autres organisations ? Quels objectifs se fixer ? Quelles étapes envisager ? etc.

Principaux éléments de la discussion

Christian Mahieux (SUD-Rail) intervient sur le mythe des pays avec un syndicat unique, avec l'idée qu'un syndicalisme qui connaîtrait une seule organisation serait plus fort qu'un syndicalisme connaissant plusieurs organisations. En Allemagne, il y a le DGB, la confédération qui domine dans le mouvement syndical, mais il y a d'autres organisations à côté, chez les fonctionnaires, et aussi dans certaines professions, dans certains métiers. En Allemagne toujours, la grande grève des chemins de fer montre qu'un syndicat « corpo » est capable de mener une grande grève. A l'intérieur de ce gros syndicat DGB, lors des élections professionnelles, plusieurs listes concurrentes sont parfois déposées. Et la question du syndicat unique ne règle pas celle, tout aussi essentielle, du type de syndicalisme à pratiquer.

En ce qui concerne la France, l'unité d'action, on sait un peu ce que c'est, notamment avec le printemps 2023 et le mouvement contre la réforme des retraites. En ce qui concerne la question de l'unification (il ne faut pas parler de « réunification », car ce serait laisser croire que le mouvement syndical français a été, au cours de toute son histoire, une fois totalement réunifié : ça n'a jamais été le cas, il n'a jamais été unifié, un

syndicat chrétien existait à côté de la CGT), ça ne marchera pas aujourd'hui tant que nous penserons que l'unité c'est quand « les autres » viennent « chez nous ». Et si cela passe par une dissolution des organisations existantes dans une seule, c'est très difficile à ce que ce soit accepté par la totalité de chaque organisation. En général, ceci provoque de nouvelles scissions. Nous avons l'exemple de la petite CGT éduc'action qui ne verra pas d'un bon œil l'arrivée de 150 000 adhérent·es de la FSU avec lesquels ils seraient noyés.

Pour le prochain numéro d'Utopiques sur le 25^e anniversaire de la création de Solidaires, plusieurs expressions ont été recueillies. Une table ronde a été organisée avec Annick Coupé, Maryse Dumas (CGT), Gérard Aschiéri (FSU), Claude Debons (ex-CFDT SNCF ayant choisi d'aller à la CGT en 2003) et Patrice Perret (ex-CFDT SNCF qui a rejoint Solidaires en 2003). Maryse Dumas y dit notamment qu'« une unification mal faite, ça entraîne un nouvel éparpillement ».

Philippe Barre (Val-de-Marne) estime qu'il faut voir quelles sont les déclarations d'intention. S'agit-il, par exemple, de créer un syndicat de lutte à vocation majoritaire ? Dans l'opération actuelle

en cours entre la CGT et la FSU, il semble que l'avis de la FERC-CGT n'a pas du tout été demandé. Ce serait bien que ces manœuvres aient pour but de répondre à la question de savoir pourquoi nous avons perdu au printemps 2023, de voir comment nous arriverons à amener au syndicalisme les précaires, les uberisés, les travailleurs sans-papiers, etc.

Philippe aborde ensuite la question des deux manifestations contre la loi Darmanin, celle du 14 janvier et celle du 21 janvier. Dans Solidaires, nous nous battons depuis longtemps pour préparer la manif du 14 janvier, et arrive celle du 21. Il y a eu des manœuvres des directions de la CGT et de la CFDT. Les travailleurs sans-papiers qui mènent des luttes depuis des mois ont été délibérément ignorés, y compris par la CGT !

Philippe Cornélis (PTT) estime que l'enjeu, c'est la construction d'un nouvel outil syndical capable de répondre à la syndicalisation des précaires, des sans -papiers, des contractuels, de tous les travailleurs et travailleuses marginales... Il pense que la réponse est dans une forte organisation syndicale et l'élargissement du rapport de forces dans des entreprises qui aujourd'hui ne peuvent pas faire grève. Au printemps 2023, il n'y a pas eu forcément renforcement de l'unité au niveau de l'entreprise, du lieu de travail ; l'unité, c'était seulement dans la rue, où les cortèges défilaient les uns derrière les autres.

Christian Zannier (Calvados) estime que lors du mouvement du printemps 2023, nous avons perdu car il n'y a pas eu de grève. Et il faut s'interroger pour savoir pourquoi les salariés n'ont pas fait grève, c'est que leurs salaires sont bas et qu'ils sont souvent déjà endettés. Il rappelle que la création des SUD a déjà été un aspect de la recomposition syndicale. A SUD, nous sommes unitaires et démocratiques. Quand nous nous sommes créés nous avons aussi été critiqués comme à l'origine d'un nouvel éparpillement. Les autres nous critiquent, mais à Solidaires, nous ne sommes pas les derniers non plus pour critiquer les autres. Ainsi, il nous arrive souvent de dire, pour expliquer nos échecs collectifs, que c'est à cause de la CFDT, à cause de la CGT. Dans les mouvements, ce n'est pas trop grave de marcher séparément ; ce qu'il faut, c'est frapper ensemble.

Carine Delhostal (Val-de-Marne) ajoute que l'unité syndicale, bien entendu, c'est mieux que la division, mais ça ne suffit pas. L'important, c'est de savoir ce que nous faisons de tout ça. Dans la période, il nous faut travailler avec d'autres sur des

thèmes et des revendications : sur le travail, les conditions de travail, l'emploi des jeunes, le travail précaire, et aussi les questions de société, les questions écologiques et environnementales. Il nous faut avoir un travail de fond et de proximité, près des gens.

Jacques Lavaud (Solidaires Finances Publiques) constate lui aussi la désyndicalisation, le taux de syndicalisation qui recule. Il serait utile d'interroger les personnes non-syndiquées et celles qui viennent de quitter leur syndicat, afin de savoir pourquoi, savoir ce qu'elles en pensent. Il note que Sophie Binet, une femme à la tête de la CGT, ce n'est tout de même pas négligeable. Il rappelle l'éditorial du Monde quelques jours avant Mai 68 « La France s'ennuie ». Nous devons toujours garder l'espoir et rester pragmatiques. Pour les salariés uberisés, parfois le syndicalisme parvient à casser des « contrats Uber » et faire reconnaître la situation de salarié. Le combat pour le renforcement de la Sécu, c'est resté dans les têtes.

Denis Turbet-Delof (Vendée) se demande pourquoi Solidaires est en perte de vitesse. Nous avons parfois une réputation de radicalisme, ou de radicalité, mais qui ne se traduit pas dans nos pratiques. Il nous faut trouver un équilibre entre le syndicalisme au quotidien et le sociétal. Pour avoir des adhérents, il faut commencer par faire du syndicalisme de terrain. Aller vers l'unité syndicale, ça veut dire aller vers une seule structure, ce qui souligne l'importance de la démocratie interne à cette nouvelle organisation. En 2023, nous étions plus ou moins tous ensemble, sans pour autant être dans la même et unique organisation. Il faut rencontrer la CGT et la FSU sans a priori.

Christian Zannier (Basse-Normandie) remarque que, maintenant, à la CGT, il y a une femme, mais que c'est une femme cadre. A la CFDT, nous avons aussi eu une femme, Nicole Notat, et ça n'a en rien amélioré quoi que ce soit. Ce qu'il faut, c'est aller vers les salariés, comme ils sont, en sachant que nous ne pouvons pas courir 20 lièvres à la fois, ce que nous proposons trop souvent à Solidaires, avec de multiples axes parmi lesquels nous ne retenons aucune priorité. Il nous faut, ensemble, décider de ce qui est essentiel.

Roland Baille (Essonne) souligne lui aussi l'importance du contact avec les salariés, à la base. L'unification éventuelle, elle doit commencer là. Il rappelle également qu'il a été dans une organisation qui avait à sa tête une femme, mais

que c'était Nicole Notat. Trop souvent, à Solidaires, on se gargarise de mots ; il nous faut rester humbles. Se coltiner la syndicalisation des personnels du nettoyage, c'est une bonne école, à La Poste, à la SNCF, etc.

Christian Mahieux (SUD-Rail) : les responsables de la CGT ne veulent pas l'unification du syndicalisme, ils veulent récupérer des « parts de marché ». L'opération en cours ne conduira pas à plus d'unité. Cette opération est menée de façon trop centralisée. Depuis des décennies, le syndicalisme interprofessionnel n'arrive pas à faire reculer les attaques libérales. Il faut éviter, dans cette période, que Solidaires apparaisse comme étant l'organisation qui est contre l'unité. Il nous faut donc agir avec beaucoup de pédagogie. Lors de ce congrès de la CGT, une alliance s'est faite autour d'un courant « stal » prônant un repli identitaire de la CGT. Le sociétal peut être pris en compte, mais en le traitant sous l'angle de la lutte des classes. C'est la tendance hégémonique » de la CGT qui l'emporte en ce moment, mais ceci n'est pas uniforme sur tout le territoire et dans tous les secteurs professionnels.

Jean-Yves Lefort (Paris) revient sur le dernier congrès de la CGT et sur l'histoire de la CGT depuis 1948. Son syndicat, le SNABF, a adopté l'autonomie en 1948, en attendant le retour à la grande CGT, retour qui n'est jamais intervenu. Pendant des décennies, le SNABF et la CGT ont été en concurrence à la Banque de France, avec des périodes de tensions et des périodes parfois d'unité d'action.

Gérard Gourguechon remercie pour les multiples interventions. La question de l'unité syndicale est une question importante dans le mouvement ouvrier depuis très longtemps. Elle se pose quotidiennement face aux patrons, et le plus souvent, ce qui est demandé, c'est l'unité des organisations syndicales, dans leur diversité, face aux patrons. De temps en temps, la question de l'unité organique revient sur le devant de la scène. C'est alors que des comparaisons internationales sont faites. Nous savons qu'il est parfois difficile de comparer, notamment avec des pays où l'accès à des mesures nouvelles est réservé aux salariés membres des organisations syndicales signataires de l'accord salarial. En France, le mouvement syndical reste fortement divisé structurellement, et pourtant il est encore assez vivant par rapport à ce qu'on voit pour d'autres pays où le taux de syndicalisation est portant plus important. On peut

aussi observer que l'existence de plusieurs organisations syndicales est peut-être une situation qui permet à plus de travailleuses et de travailleurs de trouver l'organisation avec laquelle les convergences seront plus nombreuses. Et cette diversité est aussi un élément de stimulation réciproque ; c'est aussi une façon de faire vivre une sorte de démocratie interne au mouvement ouvrier, plus facile qu'au sein d'une très grosse et unique organisation syndicale.

Ce thème sera donc débattu lors du prochain congrès de Solidaires, et l'UNIRS dira qu'il ne faut pas être frileux, qu'il faut rencontrer les organisations qui le souhaitent pour en débattre, mais de façon transparente, et que les échanges devront se faire à tous les niveaux. Il ne faut pas, non plus, être naïfs : les rapprochements éventuels ne peuvent être une absorption des plus petits par le plus gros. La démarche privilégiée, c'est un peu ce que nous vivons depuis 10 ans avec le G9 : des rencontres régulières au niveau national et dans les départements, pour porter ensemble des revendications élaborées ensemble, avec un élargissement progressif du champ revendicatif et du champ d'action. Le tout, à la vitesse des uns et des autres, de façon consensuelle, sans que des questions du nombre et des forces relatives en présence n'interfèrent.

Gérard Gourguechon indique que le prochain numéro des Utopiques portera sur les 25 ans de Solidaires, et qu'il y aura des papiers sur « l'intersyndicale interprofessionnelle permanente » qui a conduit au Groupe des Dix puis à l'Union syndicale Solidaires. Il fait état de la très longue grève particulièrement unitaire de 1989 aux impôts et aux finances. A l'issue de cette action unitaire, le SNUI a envoyé un courrier à toutes les autres Organisations syndicales pour leur proposer de « permanentiser » notre intersyndicale. Seule la fédération des finances CGT a répondu et nous avons eu une rencontre qui n'a rien donné. Des syndicats membres de la FGAF (présents dans d'autres administrations du Ministère des finances) ont également répondu, et c'est à partir de là que nous avons mis en place une fédération « unitaire » aux finances.

Il revient aussi sur l'usage des mots. Dans les années 1920/1930, la CGT « U » (CGT unitaire) n'était guère unitaire. Et, pour nous, le fait de s'autoproclamer « solidaires » n'est en rien une garantie quant au contenu, même si on y ajoute « unitaire » et « démocratique ». Des camarades se souviennent de la confédération française « démocratique » du travail, dont ils ont été exclus de façon fort peu démocratique !

Échange sur les complémentaires santé

Patrice Perret résume rapidement l'historique et les régressions.

La Sécu en 1945 voulait faire payer chacun en fonction de ses possibilités et prendre en charge le paiement des soins. A côté, des mutuelles comme la MGEN appliquaient le même tarif quel que soit l'âge. Puis les gouvernements, de droite et de gauche, ont installé la concurrence entre les mutuelles et les assurances qui ont proposé des tarifs bas aux jeunes qui dépensent moins pour la santé. Les mutuelles ont dû s'aligner, puis faire payer davantage avec l'âge. Les notions de solidarité ont disparu des mutuelles, et les

gouvernements ont organisé des transferts de la Sécu vers les assurances qui se sont vu confier le 100 % santé pour les oreilles, les dents et les yeux. Nous arrivons à une étape supplémentaire, l'obligation de prendre une complémentaire d'entreprise par appels d'offres européens. Dans les entreprises, il faut bien négocier la moins mauvaise complémentaire au meilleur tarif.

La dernière note Unirs donnait des informations, des comparaisons entre la fonction publique, la SNCF et la Poste. La discussion va enrichir les premiers constats sur la prise en compte, ou non, des personnes à la retraite.

Principaux éléments de la discussion

Odette Scherrer : le SNABF est passé à la complémentaire santé mais a conservé sa mutuelle. Elle doit basculer sur un appel d'offres européen. Sa mutuelle interne était gérée par la DRH mais maintenant la gestion administrative est gérée par l'extérieur. La bataille est compliquée, pied à pied. Il faut des spécialistes syndicaux pour aller négocier. Les retraités ont conservé 30 € de subvention patronale par mois. Il faut faire le forcing dans la fonction publique pour conserver les retraités dans les accords. Nous dépendons du code de la mutualité et non des assurances.

Jacques Lavaud (Finances publiques) : les retraités fonctionnaires de l'État ont un contrat moral et conservent une obligation de réserve, de confidentialité professionnelle, ils doivent être pris en compte dans les complémentaires. Politiquement, c'est un pan des acquis ouvriers qui s'écroule. Tout ceci interroge sur le financement de la Sécu, un financement par les cotisations sur les salaires, et un financement par l'impôt, sur lequel l'État a la mainmise totale. Les attaques contre la sécurité sociale se poursuivent, touche par touche.

Denis Turbet-Delof rappelle qu'au sein de Solidaires, cette question avait été soulevée, elle s'est traduite par un plus pour les entreprises où il n'y avait rien. La fonction publique territoriale est calquée sur le privé. Dans Solidaires Fonction publique, tout le monde ne se préoccupe pas de la complémentaire. Au niveau de la fonction publique d'État, les nouvelles règles imposent aux ministères de choisir par appel d'offres leur complémentaire santé sans garantie que ce soit les mutuelles historiques de chaque ministère qui

soient retenues. Le futur référencement doit avoir lieu en 2025.

L'accord santé a été validé par les organisations syndicales, mais il n'y a aucune garantie que la mutuelle habituelle remporte le marché, notamment la MGEN à l'éducation, la MGEFI aux Finances ... Dans l'accord initial les retraités étaient exclus, il a fallu insister pour obtenir la possibilité d'intégrer l'accord. Aujourd'hui, il y a une injustice manifeste et les retraités seront pénalisés en devant payer intégralement leur complémentaire contrairement aux actifs dont l'employeur prend en charge 50 % de la cotisation. Le CLR a demandé à Solidaires Fonction publique de se ré-emparer du sujet pour donner une place entière aux retraités et va aller en justice au niveau de Solidaires finances pour améliorer l'accord en faveur des retraités de la fonction publique d'État.

On peut regretter que l'accord ait été signé par Solidaires FP sans avoir au préalable pris l'aval des camarades retraités de Solidaires.

Anne Millant (SUD-Rail) donne des précisions sur la SNCF où seulement les nouveaux retraités sont pris en compte en partie. L'assurance complémentaire santé sera-t-elle plus chère, meilleure que les actuelles ? Les retraités devront payer bien plus cher (135 € au moins) malgré une solidarité des actifs de 3 ou 4 euros par mois. Les retraités sont deux fois plus nombreux que les actifs, s'ils ne sont pas intégrés maintenant dans les négociations en même temps que les actifs, ce sera la catastrophe.

Christian Zannier (Calvados) rappelle la règle mondiale et européenne de concurrence qui renforce les plus gros : ce sont les gros qui bouffent les petits. Les mutuelles, toujours très à droite, se sont battues pour obtenir plus de place, au détriment de la sécurité sociale.

Philippe Cornélis (PTT) souhaite un tour des ministères pour savoir ce qui s'y passe. La Poste n'a jamais contribué à la complémentaire. Les assurances font payer davantage avec l'âge. Le contrat collectif est pris en charge à 50 ou 60 % par l'employeur. Un actif paie un peu plus pour diminuer leur future cotisation de retraite, qui reste importante. La Poste a conservé l'opérateur historique, car changer d'opérateur n'est pas simple.

Aux Télécom, l'opérateur historique a été choisi, mais ensuite la prévention a été confiée à un autre. Un contrat collectif à la MGEN sera-t-il choisi par l'éducation nationale ?

Roland Baille (Essonne) la MGEN est maintenant dans un grand groupe, comment va-t-elle évoluer ?

Patrice Perret répond qu'il s'agit du groupe Vyy, qui tente de conserver un esprit « mutuelle ». Il n'y a aucune garantie que ce soit le même opérateur qui remporte le marché, bien que, par facilité, le ministère a intérêt que ce soit le cas.

Jacques Lavaud (Solidaires Finances Publiques) précise que l'article 22 du Statut de la FP a été supprimé, qui prévoyait la solidarité intergénérationnelle. C'est Rocard qui a fait ça, ce qui a donné 2 milliards aux établissements financiers.

Philippe Barre (Val-de-Marne) demande si cette question a été abordée par le CN de Solidaires.

Anne Millant (SUD-Rail) indique que, pour le Conseil Fédéral de SUD-Rail, les retraités ne peuvent pas participer aux négociations.

Christian Zannier (Calvados) rappelle la tactique des gouvernements : c'est comme les 35 h ou les retraites, le gouvernement s'attaque d'abord au privé puis au public.

Christian Mahieux (SUD-Rail) revient que la question des retraités qui ne peuvent pas négocier avec la SNCF. Avant 2017, les retraités participaient aux négociations sur les salaires et les pensions, avant que la caisse SNCF CPRP soit sortie de la SNCF, sous prétexte de normes comptables. C'est une question politique. Que se passerait-il si un.e retraité.e venait dans la délégation SUD-Rail ? il ne serait certainement pas mis dehors.

Philippe Cornélis (SUD PTT) : le 100 % Sécu est le moyen de sortir des problèmes d'aujourd'hui, il faut le mettre en avant à chaque occasion. Il aurait fallu agir pour que le 100 % santé soit attribué à la Sécu.

Conclusion de Patrice Perret :

- Nous allons constituer un dossier sur la prise en compte des personnes à la retraite dans les complémentaires santé.
- Il va proposer quelques questions clés auquel chaque organisation syndicale, dans chaque ministère, devra répondre.